

Point d'information «Natura 2000 au-delà de la mer territoriale »

CMF NAMO
10 février 2017 – Brest

DIRM – NAMO

Mission de Coordination des
Politiques Maritimes et
Littorales



Crédit photo :© Laurent Mignaux/METL-MEDDE

Direction interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

<http://www.dirm.nord-atlantique-manche-ouest.developpement-durable.gouv.fr/>

Sommaire

I - Avancement du projet

II - Cartographie

III - Perspectives



I - Avancement du projet

En façade NAMO:

- Réflexion collective au sein des services de l'État (Groupe projet sous pilotage PREMAR associant DREAL, DIRM NAMO, MNHN et Antenne Atlantique de l'AFB)
- Propositions de sites
 - concertées avec les représentants de la pêche et du transport maritime (Lorient 28/11);
 - soumises à l'avis du commandant de zone maritime (CZM - enjeux Défense);
 - arbitrées par le préfet maritime.
- Information des instances de gouvernance (CP élargie 26/01, CMF 10/02 et CRML du 03/03)

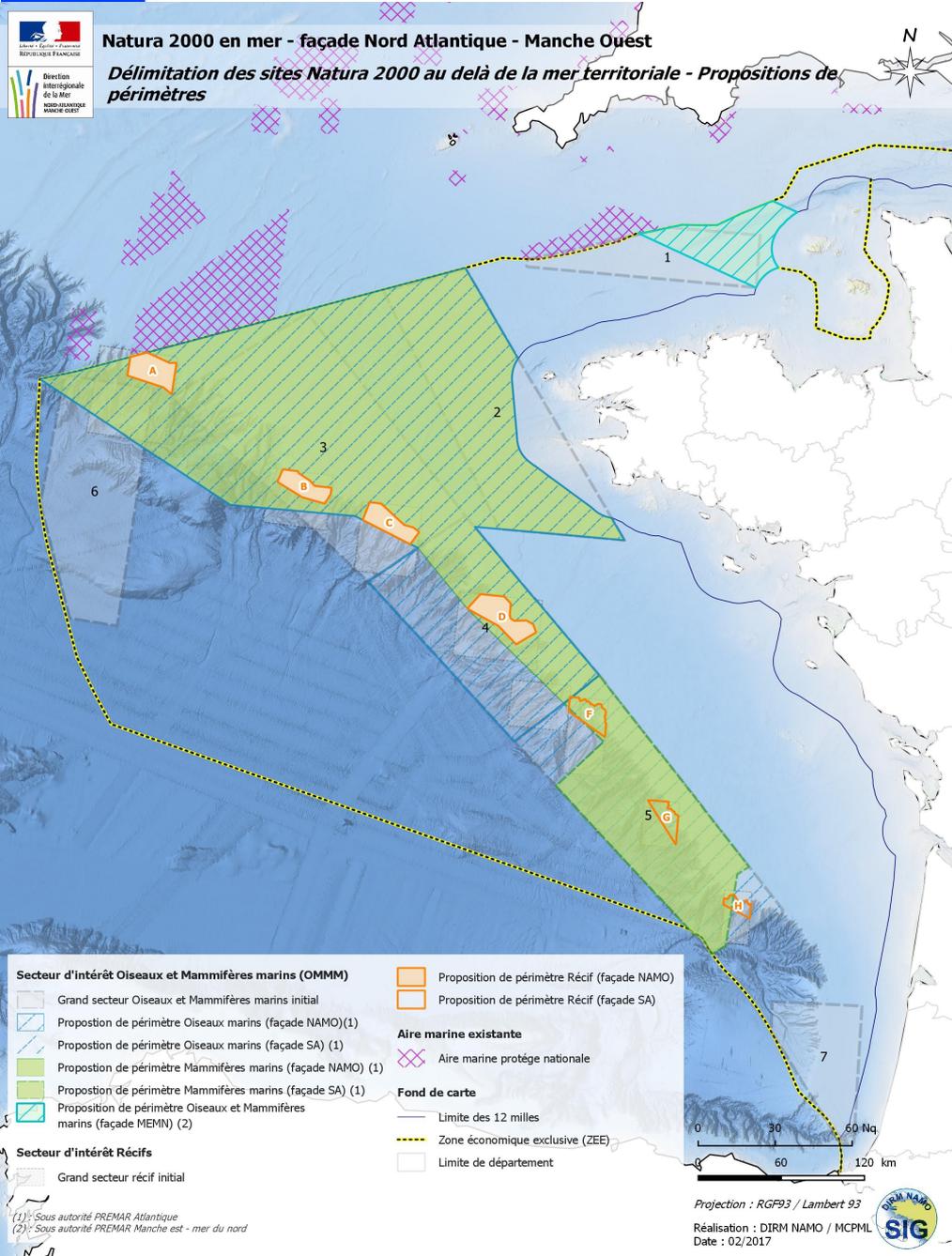
I - Avancement du projet

En Atlantique:

- Processus similaire en façade Sud Atlantique (association des CRPMEM et CZM ; information CAF et CMF SA)
- Envoi des documents finaux validés par le Préfet maritime à l'issue des retours des 2 CMF

En Manche Mer du Nord:

- Processus piloté par la DREAL Normandie avec association des représentants de la pêche et du transport maritime ainsi que des services de l'État NAMO



II - Propositions

En Atlantique :

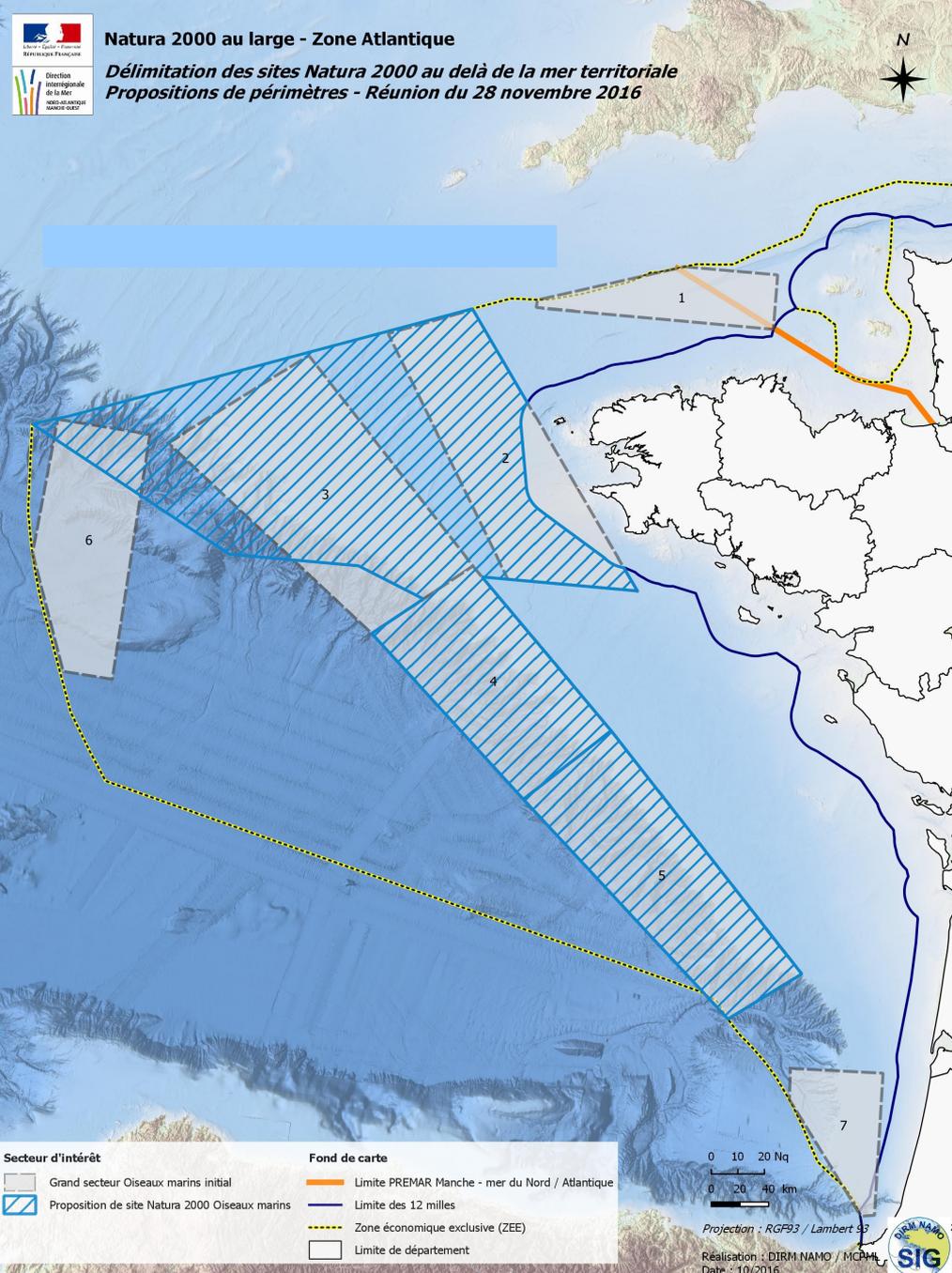
- 1 site unique « Oiseaux marins »
- 1 site unique « Mammifères marins »
- 7 sites « Récifs » (seront inclus dans le site unique « mammifères marins »)

En Manche-Mer du Nord :

- 2 sites superposés « Oiseaux » et « mammifères marins »

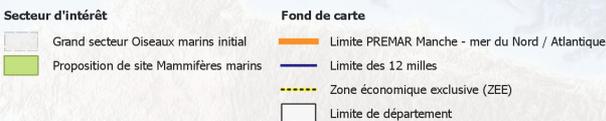
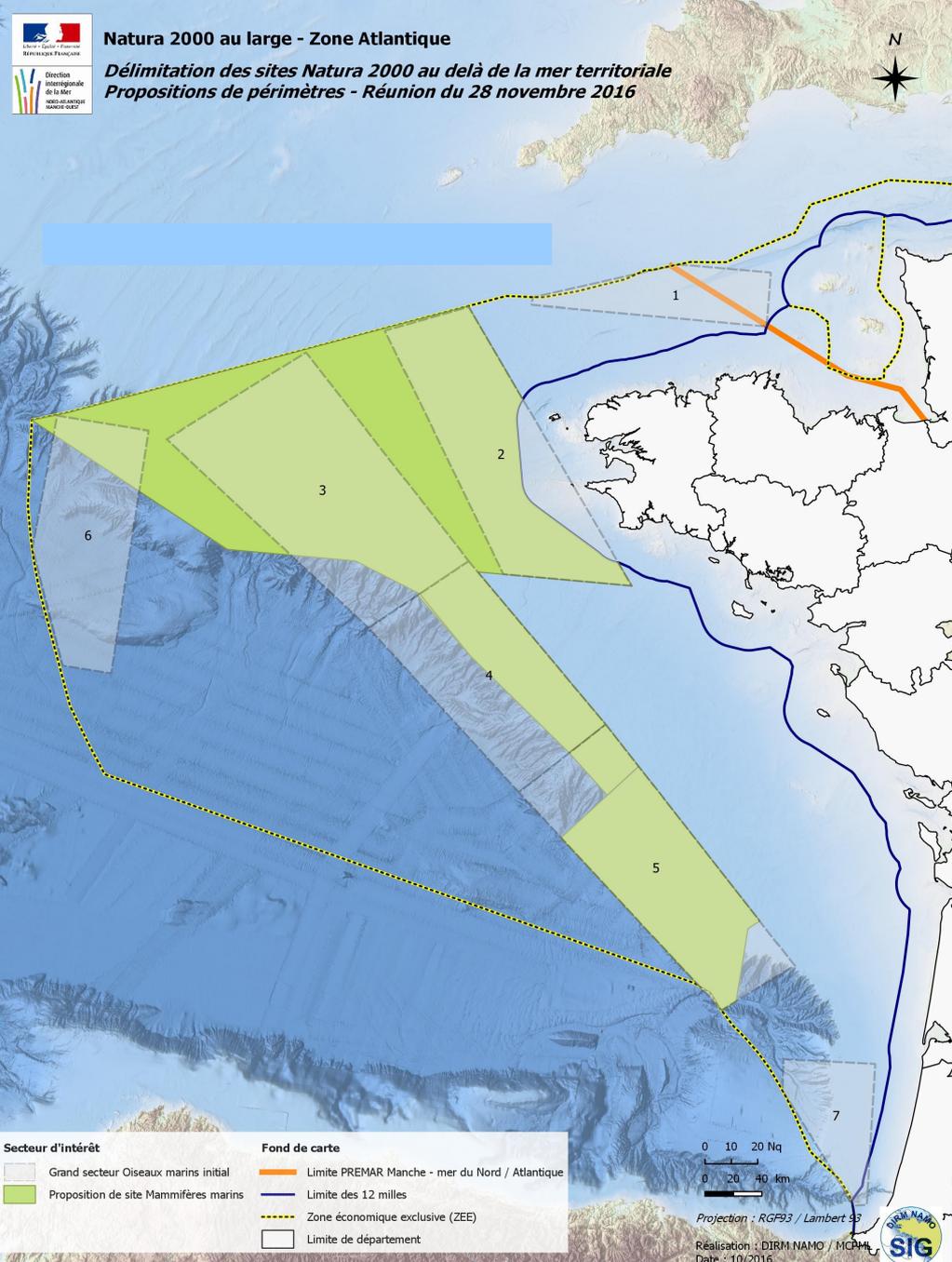
Avantages:

- Continuité écologique
- Facilités de gestion et de suivi avec un COFIL unique



Oiseaux marins

- Données scientifiques issues des campagnes aériennes et d'avis complémentaires d'experts
 - Prise en compte des limites administratives (ZEE, 12Nq)
 - Site unique permettant d'assurer une continuité écologique
 - Prise en compte des activités professionnelles
- pas de modification du périmètre
- mesures définies lors de l'élaboration du DOCOB et dans le cadre des dispositifs internationaux



0 10 20 Nq

0 20 40 km

Projection : RGF93 / Lambert 93

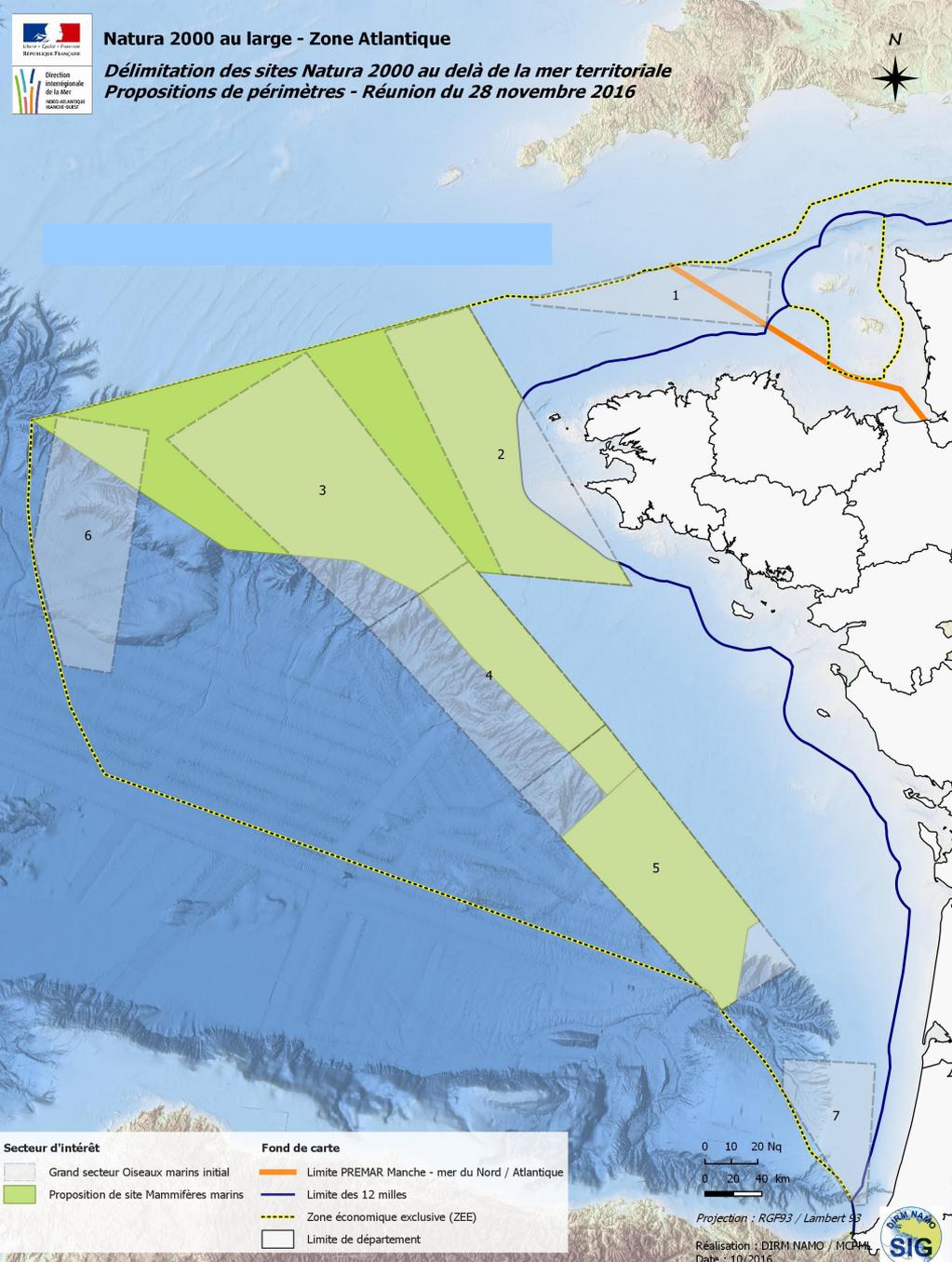
Réalisation : DIRM NAMO / MCPAM

Date : 10/2016



Mammifères marins

- Données scientifiques issues des campagnes aériennes et d'avis complémentaires d'experts
- Site unique permettant d'assurer une continuité écologique
- Prise en compte des limites administratives (ZEE, 12Nq)
- Prise en compte des activités professionnelles
- *pas de modification du périmètre*
- *mesures définies lors de l'élaboration du DOCOB et dans le cadre des dispositifs internationaux (OMI, PCP)*
- Prise en compte des enjeux Défense



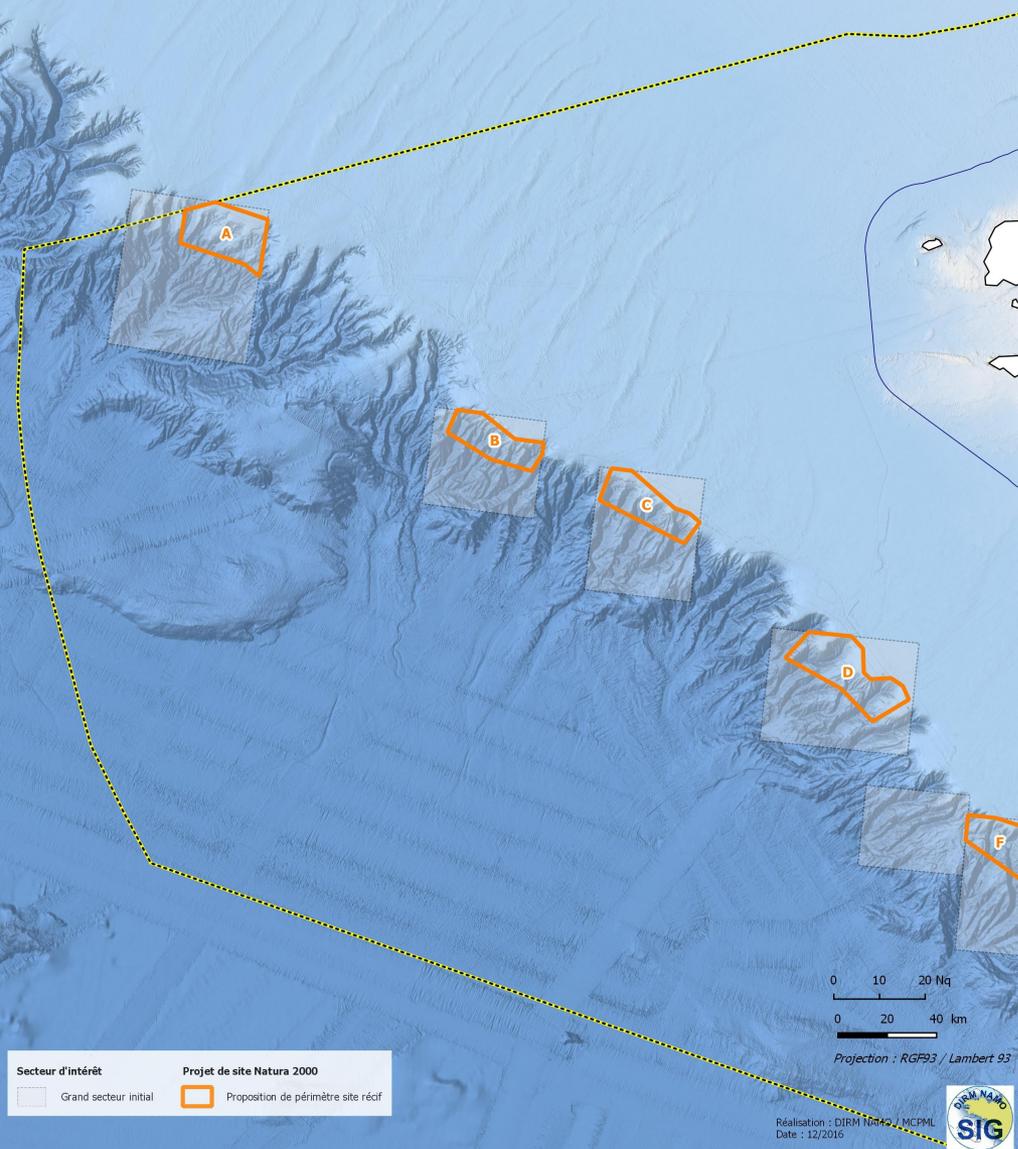
Mammifères marins

- Données scientifiques issues des campagnes aériennes et d'avis complémentaires d'experts
- Site unique permettant d'assurer une continuité écologique
- Prise en compte des limites administratives (ZEE, 12Nq)
- Prise en compte des activités professionnelles
- *pas de modification du périmètre*
- *mesures définies lors de l'élaboration du DOCOB et dans le cadre des dispositifs internationaux (OMI, PCP)*
- Prise en compte des enjeux Défense

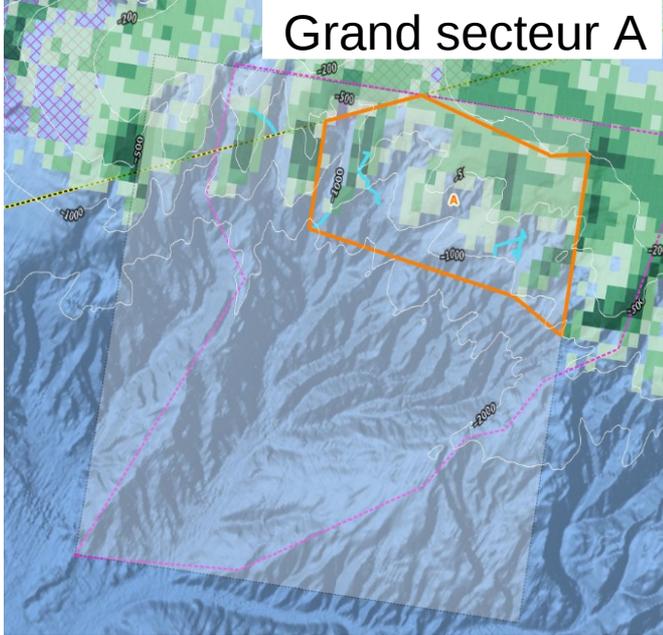


Récifs

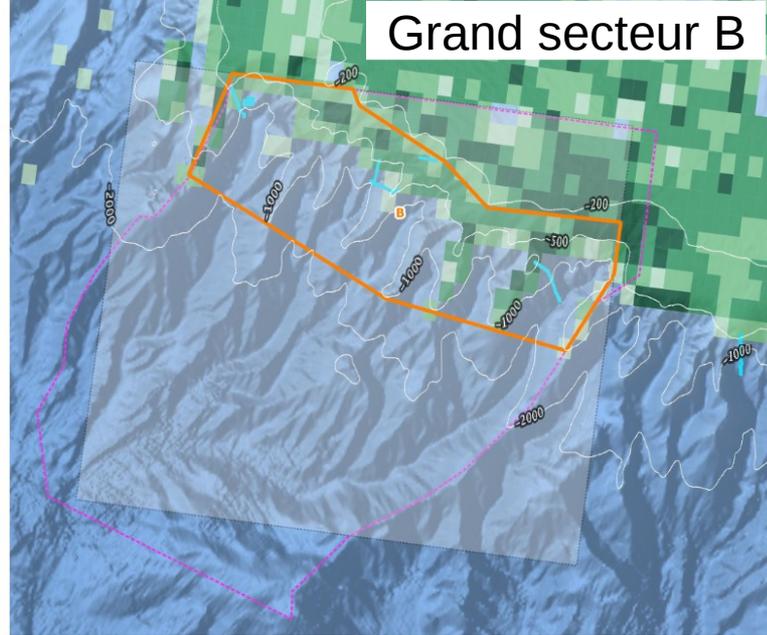
- Données scientifiques issues des campagnes océanographiques
- Propositions restreintes aux grands secteurs identifiés en 2014
- Prise en compte des activités de pêche
 - *limite haute basée sur l'isobathe -230m pour faciliter l'activité de pêche sur le plateau continental*
 - *exclusion de quelques « languettes » pour garantir le maintien d'une activité spécifique de chalutage*
- Prise en compte des enjeux Défense
 - *limite basse tracée entre les pointes les plus avancées vers le large des isobathes -1000m*



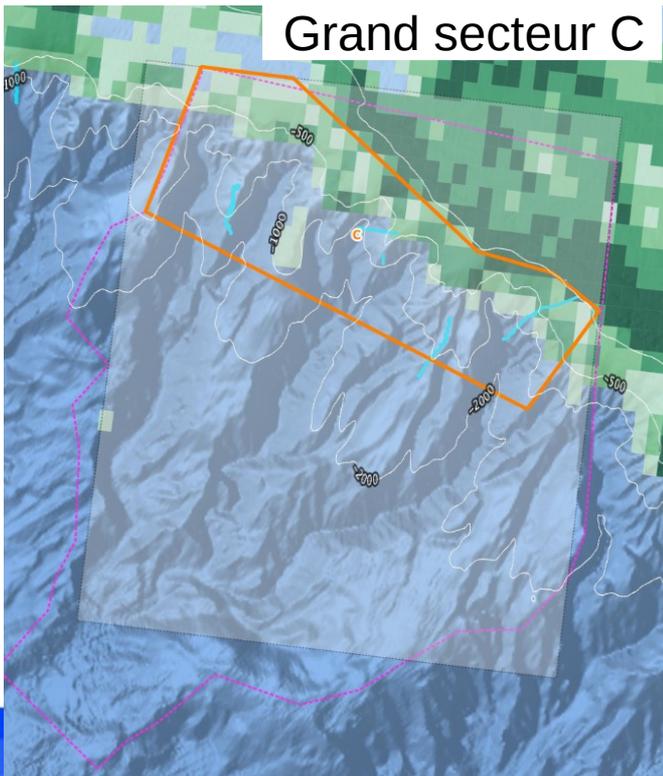
Grand secteur A



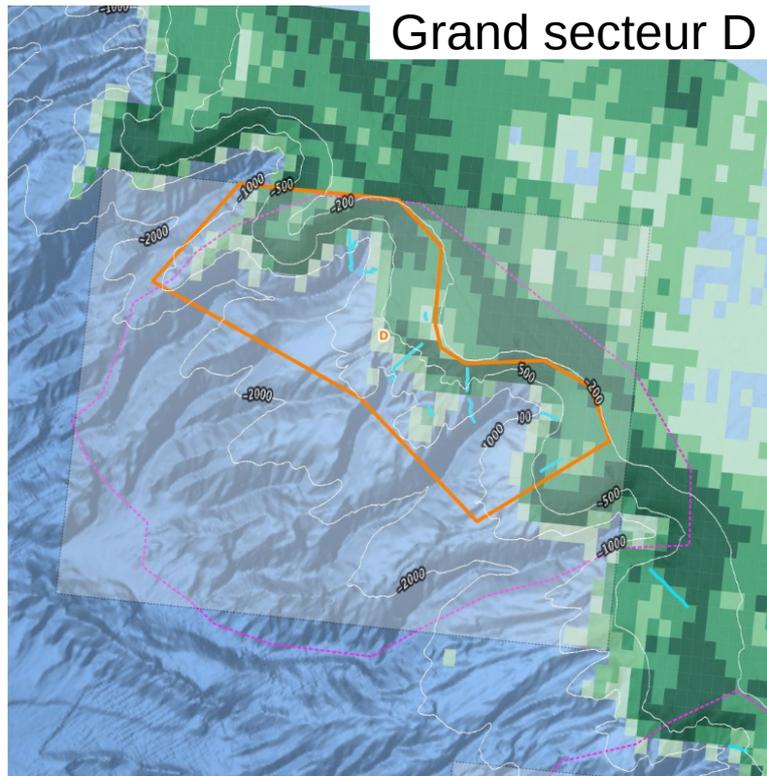
Grand secteur B



Grand secteur C



Grand secteur D



III - Perspectives

- **Février 2017** : transmission des propositions de sites aux MEEM et MINDEF par le préfet maritime ATL
- **Mai 2017** : transmission des projets validés par MEEM-MINDEF à la Commission européenne + signature des arrêtés de désignation des ZPS (*Zones de protection spéciale - oiseaux*)
- **Février 2018** : signature des arrêtés de désignation des ZSC (*Zones spéciales de Conservation – mammifères marins et récifs*)
- **2019** : réunion des premiers COPIL
- **2023** : entrée en vigueur des premiers DOCOB

